

CHUZELLES

informations



SEPTEMBRE - OCTOBRE 2010



N° 109

Sommaire :

- Page 1 : Le mot du maire
- Page 2 : Conseil municipal du 20 septembre 2010
- Page 3 : Conseil municipal du 6 octobre 2010
- Page 6 : Commission travaux et urbanisme
- Page 7 : Commission affaires scolaires et périscolaires
- Page 8 : Commission cadre de vie
- Page 9 : Informations communales
- Page 10 : Informations intercommunales
- Page 11 : Infos CAPV
- Page 12 : Informations sportives
- Page 13 : Pêle-mêle
- Page 14 : Ça se passe à Chuzelles !
- Page 18 : Marché de Noël

Le mot du maire

Depuis la rentrée de septembre, de nombreux travaux se sont enchaînés sur les différentes voiries de la commune. La plupart d'entre eux sont terminés, deux chantiers restent à finaliser : la réfection de la route du Moulin, et les travaux de renforcement du réseau électrique au centre village. Pour ces derniers, la circulation route de Vienne a été particulièrement perturbée la semaine du 15 au 20 novembre. Malgré des réunions de préparation avec le maître d'ouvrage ERDF et l'entreprise CITEOS, des problèmes ont été constatés lors du déroulement du chantier, notamment par rapport aux transports scolaires. Des rencontres ont eu lieu sur place avec le prestataire, afin de prendre des mesures correctives immédiates pour la fin de cette phase de travaux, car même si nous ne sommes pas maître d'ouvrage de cette opération, la sécurité des Chuzellois est et reste toujours pour nous une priorité. Je remercie les riverains et les enfants empruntant les transports scolaires pour leur compréhension et leur patience.

La première étape de l'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) arrive à son terme. La présentation publique de la phase diagnostic aura lieu le mercredi 15 décembre à 19h00 au Mille-Club en présence du bureau d'études "Interstice".

Pour débiter les fêtes de fin d'année, je vous donne rendez-vous, samedi 4 décembre à partir de 17h00 au centre village pour notre traditionnel marché de Noël.

Marielle MOREL

Responsable de publication :
M.MOREL

Comité de rédaction :
R.ALIX ; C.BOREL ; L.BUTHION ;
A. LE GOUGUEC ; G VERNAY.





CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2010

L'an deux mille dix, le vingt septembre, le conseil municipal de la commune de CHUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Marielle MOREL Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 16

Date de convocation du conseil municipal : 13 septembre 2010

PRESENTS : Mme MOREL Marielle, Maire, R. ALIX, P. ALLARD, C. BOREL, L. BUTHION, MT. CARRET, C. COURNU, B. DECHASSE, G. GAVIOT-BLANC, G. GONIN, O. HIRSCH, H. JANIN, A. LE GOUGUEC, MT. ODRAT, A. TRUCHET, G. VERNAY,

SECRETARE : L. BUTHION

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUILLET 2010 :

Aucune observation n'étant formulée, ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Le point suivant inscrit à l'ordre du jour n'a pas fait l'objet d'une délibération :

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES SPORTS ET LOISIRS DE LA SEVENNE (SISLS) : CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT A LUZINAY :

Rapporteur M. MOREL

Suite à la dernière réunion du SISLS sur le coût de la construction d'un centre de loisirs sans hébergement à Luzinay, le conseil municipal s'est réuni afin d'engager une réflexion sur la position de la commune au vue des nouveaux montants présentés.

Après discussion et étude approfondie du dossier, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de valider le coût de l'avant projet définitif (APD) soit 1 423 800 € HT avec respect de la clé de répartition initiale à savoir 44 % pour les communes,
- Demande que les subventions viennent en réduction du montant de l'avant projet définitif (APD) ; par conséquent, la participation finale incombant aux communes sera le montant de l'APD diminué des subventions éventuelles à venir.

Les représentants de la commune à ce syndicat intercommunal informeront les décisions du conseil municipal lors de la réunion du 21 septembre 2010 relative à l'approbation du coût de construction.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Le Maire
Marielle MOREL



CONSEIL MUNICIPAL DU 6 OCTOBRE 2010

L'an deux mille dix, le six octobre, le conseil municipal de la commune de CHUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Marielle MOREL Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 16

Date de convocation du conseil municipal : 30 septembre 2010

PRESENTS : Mme MOREL Marielle, Maire, R. ALIX, P. ALLARD, C. BOREL, L. BUTHION, MT. CARRET, C. COURNU, G. GAVIOT-BLANC, G. GONIN, O. HIRSCH, H. JANIN, A. LE GOUGUEC, MT. ODRAT, G. TOURNIER, A. TRUCHET.

EXCUSE : B. DECHASSE

SECRETARE : G. TOURNIER

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2010 :

Le compte-rendu de la séance du 20 septembre 2010 est approuvé à l'unanimité.

**DELIBERATION N°39 : Syndicat Energie 38
(SE.38) ALIMENTATION BASSE TENSION :**

Cette délibération annule et remplace le dossier d'exécution précédent de septembre 2009 (délib.2009-14)

Rapporteur : G. GAVIOT-BLANC

Le Syndicat Energie 38 (SE 38) envisage de réaliser dans l'année, les travaux de renforcement basse tension du poste Boussole avec la création d'un départ basse tension 240², (opération 09.006.110).

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- prix de revient prévisionnel TTC de l'opération estimé à : 29 552 €,
- montant total des financements : 23 814 €,
- frais de maîtrise d'ouvrage (en fonctionnement) : 1 450 €,
- la contribution aux investissements s'élève à 4 288 €

Afin de permettre au SE 38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif,
- de la contribution correspondante au SE.38.

Le conseil municipal, ayant entendu cet exposé :

- prend acte du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :
 - . prix de revient prévisionnel : 29 552 €,
 - . financements externes : 23 814 €,
 - . contribution prévisionnelle globale communale : 4 288 € (investissement) + 1 450 € (frais de maîtrise d'ouvrage SE 38) = 5 738 €.
- prend acte de sa contribution aux investissements qui sera établie par le SE 38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de 4 288 € : pour un paiement comptant en 2 versements, un acompte de 80 % de la contribution prévisionnelle puis le solde sur présentation du décompte définitif.

Les membres présents émettent un avis favorable à l'unanimité.

**DELIBERATION N°40 : ENFOUISSEMENT
CABLE HAUTE TENSION ALIMENTATION
SOUTERRAINE (HTAS) DANS LE VILLAGE**

Rapporteur G. GAVIOT-BLANC

Electricité Réseau Distribution France (ERDF), Pays de Rhône, a mandaté le bureau d'études PEYRET & ROBERT pour un projet d'études « Haute Tension Alimentation Souterraine (HTAS) 20KV – restructuration bourg ». Il s'agit de l'enfouissement de deux câbles électriques HTAS dans une tranchée d'une longueur totale d'environ 51.00 mètres en bordure de la propriété communale, parcelles A.2916.2920.2921. A cet effet, la commune doit signer deux conventions ASD 06 et délibérer sur ces travaux.

Après diverses explications, le conseil municipal approuve à l'unanimité la réalisation de ces travaux.

**DELIBERATION N°41 : INDEMNITES AU
TRESORIER**

Rapporteur M. MOREL

Monsieur Joseph SICARD a été nommé trésorier principal auprès de la Trésorerie de Vienne Agglo suite au départ de Madame Marie-Odile CLAVEL.

Afin de prendre en compte cette nomination, le conseil municipal est appelé à délibérer pour :

- demander le concours du trésorier principal pour assurer des prestations de conseil,
- lui accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an, soit 500 € et l'indemnité annuelle de confection des documents budgétaires soit 46 €. Ces indemnités sont calculées sur les bases définies par arrêté interministériel.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

DELIBERATION N°42 : REGIME INDEMNITAIRE

Rapporteur M.MOREL

Madame le maire propose aux membres du conseil municipal de réviser l'attribution du régime indemnitaire aux agents de la commune et rappelle les textes législatifs en vigueur :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- La loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- La loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Le décret n°91-875 du 06 septembre 1991 pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Le décret n°2002-61 du 14 janvier 2002 relatif à l'Indemnité d'Administration et de Technicité,
- Le décret n°97-702 du 31 mars instituant l'Indemnité Spéciale de fonction des gardes champêtres,
- Le décret n°2002-63 du 14 janvier 2002 relatif à l'Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires des services déconcentrés,
- Le décret n°2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires,
- La délibération du conseil municipal en date du 08 juillet 2009.

Le conseil municipal doit délibérer afin d'instituer, avec effet rétroactif à compter du 01 juillet 2010, selon les modalités ci-après et dans la limite des textes applicables aux agents territoriaux titulaires, stagiaires, détachés et non titulaires :

- l'Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT), affectée d'un coefficient multiplicateur de 8 maximum, aux agents relevant des cadres d'emplois des rédacteurs, adjoints administratifs, adjoints techniques, agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles, agents de maîtrise, adjoints du patrimoine.
- l'Indemnité spéciale de fonction des gardes-champêtres avec application d'un taux individuel (dans la limite maximum réglementaire de 16%) au montant brut du traitement.
- l'Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires pour tous les cadres d'emplois (IFTS).
- l'Indemnité Horaire pour Travaux Supplémentaires (IHTS) pour les agents des

catégories A et B, affectée d'un coefficient multiplicateur de 8 maximum.

- un complément de rémunération pour les agents non titulaires de droit privé (contrat unique d'insertion par exemple), taux individuel appliqué au montant brut du traitement.

Le montant de référence annuel est fixé par arrêté ministériel et est indexé sur la valeur du point de la fonction publique pour l'IAT, l'IFTS, l'IHTS.

Ces indemnités seront attribuées individuellement aux agents par arrêté du maire en fonction :

- de la manière de servir,
- de la valeur professionnelle,
- des responsabilités exercées.

Le sort des indemnités suivra les mêmes règles d'abattement que la rémunération principale en cas d'indisponibilité (maladie, grève ...).

L'indemnité cessera d'être versée à l'agent faisant l'objet d'une sanction disciplinaire et portant sur une éviction momentanée des services ou fonctions (agents suspendus, mis à pied ...).

Le paiement des indemnités fixées par la présente délibération interviendra, pour partie, mensuellement et un montant fixe sera versé annuellement. Pour les agents non titulaires, l'indemnité sera versée annuellement.

Les indemnités susvisées feront l'objet d'un ajustement automatique lorsque les montants ou taux ou les corps de références seront revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire.

Les crédits correspondants sont prévus et inscrits au budget.

Après explications, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

DELIBERATION N°43 : APPROBATION NOUVEAUX STATUTS COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS VIENNOIS (CAPV) :

Rapporteur : M. MOREL

Madame le maire rappelle que la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois (CAPV) a été créée au 1^{er} janvier 2002.

Lors du conseil communautaire du 30 septembre 2010, la CAPV a délibéré favorablement pour procéder à une modification de ses statuts.

Madame le Maire indique que l'actualisation des statuts de la CAPV vise à :

- disposer d'une rédaction consolidée des statuts qui ont fait l'objet de modifications successives liées aux transferts de compétences,
- mettre en conformité les statuts avec les projets et les actions de la CAPV,
- élargir les compétences de la communauté d'agglomération.

La principale nouveauté des statuts réside dans le transfert de deux nouvelles compétences facultatives à la CAPV :

- La gestion des rivières et des eaux de ruissellement sur les bassins versants,
- L'organisation et la gestion du festival « Jazz à Vienne » et la mise en œuvre de toute action ou opération permettant son développement dans le cadre du rayonnement touristique et du

développement économique et culturel de l'agglomération.

Les autres modifications des statuts sont secondaires et doivent permettre la mise en œuvre des actions prévues par le projet d'agglomération de la CAPV.

Les membres présents sont favorables à ces modifications mais souhaitent que tous les moyens soient mis en œuvre pour une prise en charge efficace des différentes compétences.

Le conseil municipal émet un avis favorable par 15 voix pour et 1 abstention (H. JANIN).

DELIBERATION N°44 : MODIFICATION DU REGLEMENT DU MILLE CLUB

Rapporteur : M. MOREL

Le règlement du Mille Club mérite d'être revu sur différents points : tarifs, mise en sécurité, capacité d'accueil, nouveau matériel, assurance ...

Après avoir pris connaissance de ces nouvelles dispositions, le conseil municipal, approuve à l'unanimité le nouveau règlement annexé à la présente délibération.

DIVERS :

Point travaux : *Rapporteur G. GAVIOT-BLANC*

Syndicat Intercommunal des Eaux du Nord de Vienne :

- Le remplacement de 4 hydrants a été commandé.
- La Société de Distribution d'Eaux Intercommunales (SDEI) étudie la mise en place d'un dispositif de « télérelève » sur les compteurs.
- Un remplacement de 200 mètres de la conduite d'eau est en cours à proximité de l'ancienne station de pompage sur la route des Serpaizières.

Electricité Réseau Distribution France (ERDF) :

Les travaux relatifs à l'enfouissement de deux câbles électriques haute tension alimentation souterraine (HTAS) dans le centre village se dérouleront dans le courant du mois d'octobre et pour le carrefour central pendant les vacances de Toussaint.

Syndicat Energie 38 (SE 38) :

Les travaux de renforcement du poste Boussole devraient se dérouler du 25 octobre au 03 novembre 2010. Le chemin de Boussole entre la route de Seyssuel et le chemin des Mûriers sera fermé. Ce dernier sera mis en double sens de circulation. La déviation sera positionnée par l'entreprise chargée des travaux. Une information sera faite aux riverains par l'entreprise.

Maîtrise d'ouvrage : Communauté d'Agglomération du Pays Viennois :

- Route des Serpaizières : les travaux de revêtement sont réalisés, le marquage devrait être fait prochainement.
- Route du Moulin : les travaux ont débuté et devraient durer 5 semaines, des réunions de chantier hebdomadaires sont programmées.

- Route des Martinières : une réunion avec le bureau d'études missionné pour la maîtrise d'œuvre est prévue le 19 octobre à 18h00.
- Route du Cloûtrier : une relance va être faite pour la réfection de cette voie.
- Les travaux d'assainissement à la Devillières sont achevés, seuls quelques petits points sont à terminer. Une réception des travaux avec les riverains concernés sera programmée courant octobre.

Maîtrise d'ouvrage : Conseil Général :

- Route départementale n°123 au droit du lotissement « les Rives de la Sévenne ». Une réunion a eu lieu sur place avec Monsieur E. BINET, conseiller général, des élus et des riverains pour évoquer les problèmes de sécurité. Des mesures ont été prises telles que la pose de panneaux routiers, d'autres vont être réalisées d'ici la fin de l'année comme le revêtement au sol et la possibilité de poser des barrières de sécurité est à l'étude. Des représentants des communes de Chuzelles, Vienne, du Conseil Général, de la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois doivent se rencontrer le 25 octobre 2010 pour analyser la problématique de la sécurité sur l'ensemble du tracé de la route départementale n°123.

Maîtrise d'ouvrage : commune :

- Aménagement de voirie suite à l'étude sécurité centre village : le choix du bureau d'études est en cours.
- Construction de l'ensemble atelier technique/restaurant scolaire : le permis de construire a été déposé. Une rencontre avec l'architecte conseil du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) a eu lieu pour analyser au mieux cette construction, le permis devait être délivré très prochainement. Une acquisition de terrain va être lancée côté « est » sur une largeur de 3 mètres pour permettre une meilleure insertion du projet dans le site, le service des Domaines a été consulté suite à une rencontre avec le propriétaire. Une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) a été également engagée pour conseiller au mieux la commune sur l'aménagement de la partie « cuisine » du restaurant scolaire.
- Urbanisme : La modification du Plan d'Occupation des Sols (POS) relative au terrain au dessus du Mille Club est en cours. Concernant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU), une réunion sur la thématique « réseaux publics » s'est déroulée ce jour, la thématique relative à l'agriculture sera étudiée prochainement. Une réunion publique pour présenter le diagnostic est prévue le 15 décembre 2010 au Mille Club de 19h00 à 20h30.

Compte-rendu réunion du Syndicat Intercommunal Sports et Loisirs de la Sévenne (SISLS) du 29 septembre 2010 : Rapporteur M. MOREL et G. GAVIOT-BLANC

Une réunion du SISLS a eu lieu le 29 septembre 2010 afin de connaître la position des communes adhérentes en fonction des nouveaux montants présentés pour le coût de la construction du centre de loisirs sans hébergement à Luzinay. Monsieur G.GAVIOT-BLANC, représentant Madame le maire lors de cette réunion, a communiqué la position de la commune de Chuzelles prise lors de la séance de conseil municipal du 20 septembre.

A l'issue des débats, des modifications sont apportées par l'architecte et par la prise en charge de différents postes par la mairie de Luzinay. L'enveloppe s'élève désormais à : 1 491 433 € HT avec la répartition suivante :

- SISLS : 748 528 € / 1 491 433 = 50 %
- Mairie : 742 905 € / 1 491 433 = 50 %

Un prêt de 605 876 € sera réalisé avec un taux de 3.27 % par an soit 41 304 € par an pour les 5 communes soit 8 260 € par an et par commune.

Parallèlement à cette même réunion, une réflexion est engagée sur l'éventualité d'un transfert de la piscine de Vilette de Vienne à la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois. Il y aura lieu, en amont, d'analyser l'ensemble des incidences liées à ce transfert.

Madame le maire demande aux membres présents de se positionner sur le nouveau coût proposé pour la construction du centre de loisirs sans hébergement.

Le conseil municipal par 15 voix pour et 1 abstention (A. LE GOUGUEC) approuve la nouvelle enveloppe budgétaire tout en jugeant la participation financière à ce syndicat trop excessive au regard d'équipements intercommunaux inexistant sur notre commune.

Point sur les délégations du conseil municipal au maire : Rapporteur M. MOREL

Dans le cadre de l'opération « construction de l'ensemble atelier technique/restaurant scolaire », Madame le maire informe les membres présents que les marchés suivants (Marché à Procédure Adaptée) ont été signés :

- Mission Ordonnancement Pilotage Coordination : attribuée au cabinet GIROUD-BARTHE de Vienne pour un montant de 3 000.00 € HT.
- Mission coordination Sécurité Protection de la Santé des travailleurs SPS : attribué au bureau d'études ACE BTP, agence de Villeurbanne, pour un montant de 3 858.00 € HT.
- Mission de Contrôles Techniques : attribuée à SOCOTEC de Bourgoin-Jallieu pour un montant de 5 450.00 € HT.
- Mission Géotechnique attribuée à FONDASOL de Rives pour un montant de 3732.00 € HT.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10

Le Maire
Marielle MOREL



COMMISSIONS TRAVAUX ET URBANISME

Travaux de voiries :

La Route des Serpaizières a fait partiellement peau neuve : des travaux de revêtements, réalisés pour le compte de la CAPV, à la limite des communes de Chuzelles et Serpaize, jusqu'en amont du pont du Cloutrier. Profitant de ces travaux de revêtements, la municipalité a demandé le marquage au sol de cette voie : la ligne centrale en pointillé permet d'assurer la visualisation du double sens. La pose des panneaux de limitation « 70 km/h » ne saurait tarder.

En parallèle, un remplacement de 200 mètres de la conduite d'eau potable est réalisé à proximité de l'ancienne station de pompage. La maîtrise d'ouvrage de ces travaux relève du Syndicat Intercommunal des Eaux du Nord de Vienne.

Les travaux à la Devillière sont achevés. Le réseau d'assainissement a été posé par la CAPV avec des tranchées pour partie de grande profondeur pour permettre à l'ensemble des riverains de se raccorder en gravitaire (pas de station de relevage). La CAPC doit délibérer très prochainement pour déterminer le coût de raccordement et à l'issue, l'ensemble des propriétaires concernés pourra se raccorder. Le syndicat Nord a profité de cette opération pour remplacer la conduite d'eau potable et également pour sortir des servitudes privées le réseau adduction d'eau potable. Une visite sera réalisée sur le site par la CAPV et la commune de Chuzelles d'ici la fin de l'année.

Les travaux sur la route du Moulin ont débuté. Ces travaux devraient durer environ 5 semaines.

Des mesures ont été prises par le Conseil Général sur la route de Leveau telles que la pose de panneaux de signalisation, le changement de certaines portions du revêtement au sol. D'autres sont à l'étude : possibilité de poser des barrières de sécurité afin de garantir la sécurité des usagers et le respect du code de la route, limitation à 70 km/h ainsi que la mise en place d'un aménagement plus sécurisé à l'endroit de l'accident qui a eu lieu courant juin impliquant un poids lourd.

Plan Local d'Urbanisme

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) suit son cours. Une réunion sur la thématique « réseaux publics » s'est déroulée courant octobre. La thématique relative à l'agriculture sera étudiée prochainement.

Le diagnostic sera présenté lors de **la réunion publique le 15 décembre 2010 au Mille Club de 19h00 à 20h30.**

Ce sera également l'occasion, en première partie de présenter le Schéma de COhérence Territoriale (SCOT), document qui s'impose réglementairement au PLU.

Nous rappelons que ces réunions de concertation sont encadrées par la loi SRU (Loi Solidarité et Renouvellement Urbain) et ne portent pas sur des cas particuliers.

Nous vous attendons nombreux car la phase de diagnostic est importante et donnera déjà des orientations sur la phase suivante qui consiste en la rédaction du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable).



COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

Soyez visibles, réfléchissez !

Chaque jour, un certain nombre d'écoliers effectuent à pied le trajet depuis leur domicile jusqu'à l'arrêt de bus ou jusqu'à l'école, or ces déplacements à pied peuvent se révéler dangereux quand la luminosité est faible.

C'est pourquoi la Municipalité a décidé d'agir et de contribuer à l'amélioration de la sécurité des écoliers chuzellois en leur offrant un objet lumineux et réfléchissant « soyez visibles, réfléchissez ! » à accrocher aux cartables.

Les parents de chaque enfant sont invités à inciter ces derniers à accrocher cet objet à leur cartable pour leur sécurité



Journée environnement

Sous un beau soleil d'automne, vendredi 22 octobre, les enfants accompagnés de leurs instituteurs, parents d'élèves et représentants de la mairie, ont participé au nettoyage de la commune.

Ils ont commencé leur action sur le parking du mille club et rejoint le stade en longeant le bois communal et la Sévenne. Agréablement surpris, les enfants ont trouvé le parcours plus propre que l'année dernière ; une sensibilisation à l'environnement saluée de tous.

Pour clôturer cet après midi et remercier nos « travailleurs en herbe », les enfants se sont installés sur l'aire de pique-nique et ont apprécié le goûter offert par la municipalité.





COMMISSION CADRE DE VIE

Parlons Ambrosie

Globalement, sur le secteur de la CAPV, on note cette année une diminution de sa prolifération.

Sur Chuzelles en particulier, on remarque une prise de conscience des agriculteurs, certains vont même jusqu'à broyer leur récolte infestée par ce fléau.

Certes, il reste beaucoup à faire encore dans tous les domaines, mais il faut persévérer et peut être allons nous enfin assister au déclin de cette plante envahissante et indésirable.

Plantations

C'est avec un peu de nostalgie que les employés communaux ont enlevé les plantes estivales pour les remplacer par les plantes de saison : chrysanthèmes, pensées et ceillels en différents points de la commune : mairie, centre village, cimetière.... qui vont prendre le relais jusqu'au printemps

Pour le plaisir des yeux jusqu'au printemps !



Chauffage au bois

(Conseils de l'AGEDEN- Energies Renouvelables en Isère - pour limiter la pollution)

Je souhaite m'équiper d'un appareil :

- je choisis un appareil labellisé « **Flamme Verte** » (ce label renforçant sensiblement les exigences des normes existantes), avec un foyer fermé, et bien dimensionné à l'utilisation qui en est attendue ;
- je fais appel à un professionnel pour son installation selon les règles de l'art (arrivée d'air et conduit de fumée) ;

Je suis équipé d'un appareil :

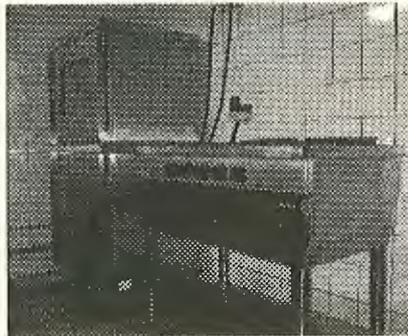
- **j'entretiens soigneusement et régulièrement** mon équipement,
- j'utilise impérativement du **bois sec et propre**,
- **j'empile mes bûches et j'allume le feu par le haut** (je charge d'abord les bûches en croix en prenant le soin de laisser un peu d'espace libre entre elles, les grandes bûches en bas, les plus petites en haut. Puis je place, sur les bûches, un module d'allumage composé de quatre bûchettes en croix au milieu desquelles je pose l'allume feu. Enfin j'ouvre, le cas échéant, les entrées d'air au maximum). Je recharge rapidement le foyer sur un lit de braises,
- **je surveille bien l'aspect :**
 - des cendres (elles doivent être blanches et pulvérulentes pour signifier qu'il y a peu d'imbrûlés) ;
 - de la vitre vitrocéramique (un noircissement important témoigne entre autre d'une mauvaise combustion ou d'une charge du foyer à un niveau trop bas) ;
 - des fumées (d'abord gris blanchâtres puis grises ; les flammes se développent alors avec une couleur jaune orangé avant la formation de braises) ;
 - des suies (brunâtres et pulvérulentes) ;
 - du panache (grisâtre à l'allumage, il doit devenir quasiment invisible lorsque le feu est établi) ;
- je surveille également l'absence d'odeur perceptible (hormis pendant le rechargement dans le cas d'appareils manuels),
- j'évite de faire fonctionner l'installation à allure réduite (émissions multipliées par un facteur 2 à 3, voire jusqu'à 7 dans certains cas).



INFORMATIONS COMMUNALES

Rénovation du mille club

Après la mise en conformité du mille club : rampe d'accès et des sanitaires accessibles aux personnes à mobilité réduite, ce sont maintenant les appareils de cuisson qui ont été changés pour que les installations répondent également aux normes de sécurité.



Les consignes de mise en oeuvre seront affichées afin de maintenir en état ces nouveaux matériels mis à la disposition des utilisateurs.

La peinture intérieure a également été refaite par les agents communaux.

Pour protéger ce bâtiment ainsi rénové, un système d'alarme a été installé.

Tous ces changements nous ont amenés à revoir le règlement intérieur d'utilisation des salles communales. Ce dernier entrera en vigueur dès le 1^{er} janvier 2011 avec les nouveaux tarifs votés par le conseil municipal.

Départ de Loïc Aubry

Après un an de fonction, partagé entre Seyssuel et Chuzelles, Mr Loïc AUBRY rejoint à plein temps la commune de Seyssuel.

Le 24 septembre, la municipalité l'a reçu pour lui souhaiter pleine réussite dans ces nouvelles fonctions.



Arrivée de Hervé Sanglard

Depuis le 15 Octobre, Mr Hervé SANGLARD a pris les fonctions de garde champêtre à temps complet.

Ses missions principales de garde champêtre : sécurité, surveillance de la commune, urbanisme, sont complétées par d'autres en appui aux services techniques.

Nous lui souhaitons la bienvenue dans notre commune.



AGENDA

**MERCREDI
15 DECEMBRE 2010**

19H00 - 20H30

MILLE CLUB

**REUNION
PUBLIQUE**

SCOT/PLU



MERCREDI

**5 JANVIER 2011
19 H 00**

MILLE CLUB

**VŒUX DE LA
MUNICIPALITE**

Le maire et
l'ensemble du conseil
municipal vous
convient à la
présentation des
vœux pour la
nouvelle année



INFORMATIONS INTERCOMMUNALES

Le **SYNDICAT INTERCOMMUNAL SPORTS ET LOISIRS DE LA SEVRaine** (SISLS) est géré par des élus, membres des conseils municipaux de Chuzelles, Luzinay, Serpaize, Vilette de Vienne, auxquels viennent s'ajouter d'autres élus représentant les communes de Saint Just Chaleyssin, Seyssuel et Valencin pour certains équipements,

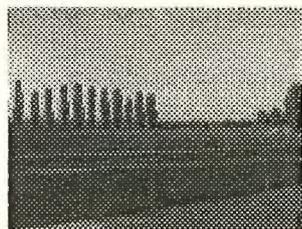
Chaque commune est représentée par 2 conseillers. Le président est Monsieur Bernard Louis de la commune de Vilette de Vienne.

Il a en charge 3 infrastructures :



PISCINE

- Lieu : Vilette de Vienne
- Communes concernées : Chuzelles, Luzinay, Saint Just Chaleyssin, Serpaize, Valencin et Vilette de Vienne.
- Coût pour la commune de Chuzelles : 56 500 € pour 2010 en fonctionnement et investissement.



TERRAIN DE GRAND JEU - RUGBY -

- Lieu : Luzinay
- Communes concernées : Chuzelles, Luzinay, Serpaize et Vilette de Vienne.
- Coût pour la commune : 21 000 € / an
- Projet : construction d'un vestiaire et club house financé par le syndicat pour un montant total de 500 000 € => Incidence financière pour la commune : 5 800 € / an



CENTRE DE LOISIRS

- Lieu : Luzinay (actuellement dans les locaux mis à la disposition par la commune)
- Communes concernées : Chuzelles, Luzinay, Serpaize, Seyssuel et Vilette de Vienne.
- Coût pour la commune : 35 000 € pour 2010 en fonctionnement et investissement
- Projet : construction d'un centre de loisirs à Luzinay financé par le syndicat pour un montant prévisionnel de 1 450 000 €
=> Incidence financière prévue pour la commune : 9 000 €/an.



Se déplacer autrement en Pays Viennois :

La CAPV met à votre disposition plusieurs modes de transport en fonction de vos envies et de vos besoins :

- ❖ En bus, avec les lignes régulières et interurbaines L'va. Ainsi il est possible pour les habitants des communes de la CAPV d'utiliser, sous réserve des places disponibles, les cars de transport scolaire,
- ❖ En bus, avec les lignes « L'va à la demande » et « transport à la demande des personnes à mobilité réduite »,
- ❖ En covoiturage, synonyme d'économie, de convivialité et de développement durable. Inscription sur : www.covoiturage-paysviennois.fr,
- ❖ En vélo : la CAPV développe une politique incitative en faveur du vélo avec l'opération « CAP'vélo ».

Le pôle multimodal de la gare de Vienne réunit en un seul lieu les différents modes de déplacement mis à la disposition des usagers. Les gares de Chasse et d'Estressin proposent également un parking disponible pour les utilisateurs du TER.

Développement durable :

- La CAPV met à votre disposition une plaquette intitulée « cahier de recommandations architecturales et paysagères » constituée de plusieurs fiches destinées aux personnes susceptibles de construire ou rénover leur logement sur le principe du développement durable et, en répondant à vos questions :
 - ❖ Comment s'orienter vers une construction durable ?
 - ❖ Comment bâtir et agrandir sa construction ?
 - ❖ Comment intégrer les bâtiments agricoles dans les paysages ?
- Dossier (10 fiches) consultable en mairie durant les heures d'ouverture.

Gouvernance métropolitaine :

- Initiée par les présidents de Saint Etienne Métropole, du Grand Lyon et de la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère, la démarche « gouvernance métropolitaine » s'est élargie à la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois.
- Cette gouvernance permettra d'imaginer et de développer l'ensemble des projets dans 4 grands domaines : l'économie, le développement du territoire, la culture et les transports.

Jazz à Vienne :

- La 30^{ème} édition de Jazz à Vienne a connu cet été un vif succès et cette manifestation fait partie du patrimoine du Pays Viennois.
- L'association « Vienne Action Culturelle » qui gère cette manifestation a demandé à la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois d'étudier un nouveau mode de gestion de Jazz à Vienne, ce, afin d'assurer une pérennité de l'évènement dans un contexte financier de plus en plus contraint. La CAPV a créé un Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial (Epic) et prévoit la mise en place d'une structure associative pour les bénévoles associés à ce dispositif.

Assainissement :

L'opération d'extension du réseau d'eaux usées de la commune de Chuzelles, pour la « Montée de la Devillière » et « Chemin du Barillet » est intervenue courant 2010 et a permis de raccorder les riverains au réseau communautaire, pour un coût de 921 € par habitation.



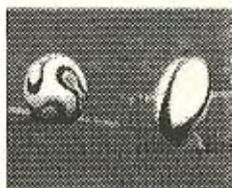
INFORMATIONS SPORTIVES

➤ Information générale



Si vous souhaitez faire apparaître les résultats sportifs ou toutes autres informations liées à votre club de sport communal ou/ et intercommunal, n'hésitez pas à envoyer vos documents à : mairie@mairie-chuzelles.fr en précisant « Information communication » sur votre mail.

➤ Agenda sportif



FOOTBALL CLUB DE LA SEVENNE (équipe fanion) :

- Dimanche 21 novembre : FCS – Hte Brevenne F, Stade Villette à 15 H
- Dimanche 28 novembre : FCS – US Montanay, Stade de Villette à 15 H
- Dimanche 12 décembre : FCS – St Forgeux AS, Stade de Villette de Vienne à 15 H

➤ Football club la Sévenne

F.C. SEVENNE



En dehors de l'équipe fanion évoluant en promotion d'excellence, poule B du district du Rhône, il vous est également possible de voir évoluer les autres équipes du Football Club la Sévenne, des débutants aux séniors, en passant par les équipes U13, U15, U17, U19 et les vétérans.

Ces équipes peuvent jouer sur les stades de Villette de Vienne, Serpaize, Chuzelles et Seyssuel.

Venez les encourager !

Plus d'infos sur le site du club : <http://www.fcsevenne.fr/>

➤ Manifestations sportives – Marches et courses à pied



- **28 novembre** : Foulées des côteaux de Monsteroux Milieu
Parcours : 18km - départ 9h30 (50% de chemin, dénivelé 250m) ce circuit est également ouvert au marcheurs, 9 km départ 9h35.
- **12 décembre** : Les foulées de l'île Barlet à Saint Romain en Gal (8 et 14 kms). Départ stade de Saint Romain en Gal. Egalement activité marche sur les mêmes distances.

Ces courses sont ouvertes à tous, licenciés ou non (présenter un certificat médical pour les non licenciés). Venez découvrir la course à pied en toute convivialité et à votre rythme et prenez un bon bol d'air pur !



PÊLE MÊLE

➤ ASPPV – Association des services à la personne du pays viennois



Cette association créée en 2009 avec le concours de la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois regroupe des structures agréées par l'Etat, ayant pour objectifs :

- la promotion du professionnalisme des services à la personne,
- la transparence des services rendus auprès de la clientèle,
- la mise en commun des projets de formation, de recrutement, d'innovation...

Ces structures différentes et complémentaires par leurs statuts et leurs offres s'engagent au travers d'une Charte Qualité pour servir toujours au mieux les personnes.

Du soutien scolaire à domicile, à l'entretien des jardins, en passant par l'aide à la personne âgée ou handicapée, l'aide aux démarches administratives,... ce sont onze organismes qui proposent leurs services aux particuliers comme aux entreprises, en tant que prestataires et également employeurs.

Une plaquette présentant l'ensemble des membres de l'ASPPV est disponible en mairie (ou consultable sur le site [www.mairie-chuzelles.fr/Vie pratique/CAPV](http://www.mairie-chuzelles.fr/Vie_pratique/CAPV))

➤ Plan de sauvegarde – Appel à bénévoles



La Croix Rouge en tant qu'auxiliaire des pouvoirs publics s'est engagée à répondre présente en cas de déclenchement de plans d'urgence, lors d'éventuelles catastrophes sur notre territoire.

Aujourd'hui cet organisme fait appel au sens civique de chacun pour constituer une liste de bénévoles réservistes, sur qui compter en cas d'activation de plan de secours aux habitants.

Nul besoin d'être secouriste, la bonne volonté suffit pour l'accueil des sinistrés en cas de catastrophe.

Pour figurer sur cette liste, il suffit de contacter la Croix Rouge au 04 74 85 21 09 ou par Internet : dl.vienne@croix-rouge.fr

➤ Changement responsable sur Chuzelles

ADMR
Association de
service à
Domicile en
Milieu Rural

Madame LAMURE ayant quitté la commune, votre interlocutrice privilégiée sur le territoire est dorénavant :

Mme BAUDOUX, que vous pouvez joindre au **04 74 57 95 62**.

Mairie - 38200 CHUZELLES

Tél. : 04 74 57 90 97 Fax : 04 74 57 43 08

e-mail : mairie@mairie-chuzelles.fr

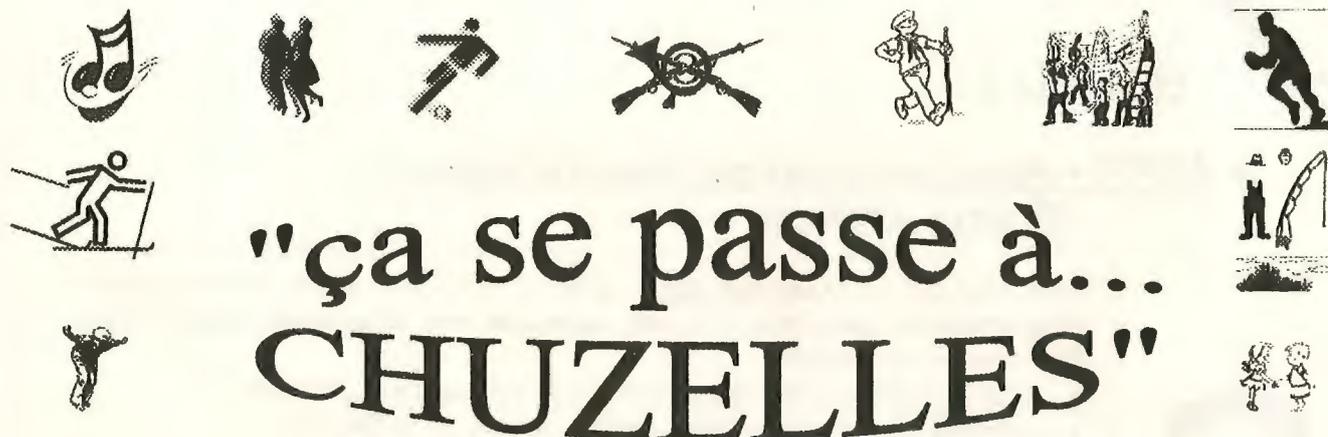
Site internet : www.mairie-chuzelles.fr

Horaires d'ouverture au public :

Mardi et jeudi : 8h30 - 11h30

Mercredi : 10h00 - 11h30

Vendredi : 16h00 - 19h00



"ça se passe à... CHUZELLES"

Programme des manifestations prévues sur la commune pour les semaines à venir :

DATE	MANIFESTATION	HORAIRE	LIEU
DIMANCHE 21 NOVEMBRE	REPAS CHOUCROUTE TRAIT D'UNION	12 H	MILLE CLUB
DIMANCHE 5 DECEMBRE	MATINEE SAUCISSES FNACA	9 H-12 H	MILLE CLUB
SAMEDI 11 DECEMBRE	CONCERT ECOLE DE MUSIQUE	20 H 30	MILLE CLUB
ANNEE 2011			
VENDREDI 7 JANVIER	ASSEMBLEE GENERALE AFR	20 H 00	POLETIERES
SAMEDI 8 JANVIER	ASSEMBLEE GENERALE ARTS & LOISIRS A GOGO	11 H 00	POLETIERES
MARDI 11 JANVIER	ASSEMBLEE GENERALE AGV	20 H 00	MILLE CLUB
VENDREDI 21 JANVIER	ASSEMBLEE GENERALE CHUZELLES HISTOIRE ET PA- TRIMOINE	20 H 00	POLETIERES
DIMANCHE 23 JANVIER	ASSEMBLEE GENERALE SAINT VINCENT CHUZELLES	11 H 00	POLETIERES
DIMANCHE 6 FEVRIER	COINCHE ACCA	14 H 00	MILLE CLUB

- Les articles des associations (au format d'une demi-page) sont à faire parvenir en mairie avant le 20 des mois pairs
- La rédaction de ces articles est laissée à l'initiative de chaque association.



Le Centre Mille Loisirs : Rendez-vous en décembre

Du lundi 20 au vendredi 24 décembre

Les animateurs du Centre Mille Loisirs, accueilleront à la journée, les enfants de 3 à 14 ans à l'école de Luzinay.

Inédit : un stage artistique « *Création Cadeaux* » de 3 jours pour les 8/14 ans ; on personnalise un objet pour offrir un cadeau original à Noël !

Horaires d'accueil du Centre : de 7h30 jusqu'à 9h et de 17h jusqu'à 18h (sauf le vendredi 24 décembre, fermeture à 17h)

Atelier de sophrologie pour les adultes les jeudis de 19h à 20h à la salle des Associations de Luzinay. Cet atelier permet de renforcer son bien être par des mouvements relaxants.

Centre Mille Loisirs
1007 rue des Allobroges – Luzinay
04 74 57 41 74 – milleloisirs@orange.fr
<http://cmlchuzelles.canalblog.com>

CHORALE "La Clé des Chants"

C'est le Jeudi 9 Septembre que nous avons retrouvé le chemin de la salle de répétition. Début de saison assez chargé puisqu'il nous fallait répéter pour le mariage de Maryline (fille de notre secrétaire Liliane) et Sylvain, à l'église de Seyssuel, le 18 Septembre, et nous préparer également pour un concert donné à l'église de Moidieu le 2 Octobre et organisé par l'association « Centre Amitié et Partage » en faveur de quartiers démunis de Madagascar.

Adhérents à « l'Association Musicale Populaire », tous les choristes qui le souhaitent ont pu participer à 2 journées de formation les 25 Septembre et 16 Octobre. Dans 4 ateliers dirigés par des musiciens professionnels nous avons approfondi la technique vocale, la technique rythmique et approché l'expression corporelle et l'improvisation. 2 belles journées, très dense et très riche en apport culturel pour chacun d'entre nous.

Pour compléter cette culture musicale nous profitons aussi des Jeudis de vacances scolaires pour, en interne, retrouver le solfège et la théorie de la musique.

Nous n'oublions pas non plus les côtés plus récréatifs de notre association. Nous nous retrouverons bien sûr le Dimanche 28 Novembre au Mille-Club pour notre repas annuel. Si vous souhaitez participer à ce repas, vous pouvez vous inscrire en contactant le choriste le plus près de chez vous.

Nous aurons aussi le plaisir de retrouver notre cher public chuzellois le Vendredi 15 Avril 2011 pour notre traditionnel concert, à l'église de Chuzelles. Faute d'une salle plus adaptée à certains de nos chants et à l'esprit que nous voudrions donner à cette manifestation, il nous est impossible d'y intégrer des groupes instrumentaux plus importants.

Vous aimez le chant choral ? L'ambiance de « La Clé des Chants » vous attire ? N'hésitez plus, venez nous rejoindre. Nous répétons tous les Jeudis, salle des Poletières de 20h30 à 22h00.

A bientôt

ASSOCIATION FAMILIALE RURALE DE CHUZELLES

ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE

- L'Association Familiale Rurale a reconduit son offre pour l'année scolaire 2010/2011 en direction des élèves des écoles primaires et des collèges mais également pour certaines disciplines des classes de seconde.
- Le groupe des bénévoles a reçu le renfort d'une jeune scientifique maîtrisant parfaitement l'anglais et l'espagnol ce qui enrichit notre offre globale. Nous avons également la chance de pouvoir proposer une aide de très bon niveau en allemand. Prochainement une nouvelle personne devrait nous rejoindre.
- Ces évolutions favorables renforcent notre domaine d'intervention et nous permettent de consacrer plus de temps à chaque élève tout en accroissant notre capacité d'accueil.
- Nous sommes donc en mesure d'aider plus de jeunes et les inscriptions restent ouvertes.

L'accompagnement est dispensé le mercredi de 16h30 à 18h salle des Poletières à CHUZELLES

Renseignements et inscriptions :

- Renée PRAS Tél. : 04 74 57 92 45 / 06 06 54 70 53
- Jean-François GARDAIS Tél. : 04 74 57 91 66
- sur place le mercredi de 16h30 à 18h

Droit d'inscription familial annuel comprenant l'adhésion à « Familles Rurales » : 25 €



PAROISSE SAINTE BLANDINE DES DEUX VALLEES

DIOCESE GRENOBLE VIENNE

Voici les célébrations prévues pour cette fin d'année 2010

* Les temps de l'Avent :

L'entrée en Avent a lieu le samedi 27 novembre 2010, par une célébration à Serpaize à 18h30. La 2eme célébration de l'Avent sera le samedi 4 décembre 2010 à Luzinay à 18 h 30. Puis la troisième célébration se tiendra le samedi 11 décembre 2010 à Villette de Vienne à 18 h 30. Enfin, la dernière célébration aura lieu le samedi 18 décembre 2010 à Chuzelles à 18 h 30.



* Les célébrations de Noël :



La veillée de Noël se réalisera le vendredi 24 décembre 2010 à Luzinay dès 21 h. Le jour de Noël, nous le fêterons le samedi 25 décembre 2010 à Chasse Sur Rhône à 10 h 30. Enfin, nous célébrerons la fête de la Sainte Famille le dimanche 26 décembre 2010 à Seyssuel à 10 h 30.

Vous pouvez nous rejoindre tous les dimanches à Seyssuel pour la messe de 10 h 30.



ACCA DE CHUZELLES

Quelques informations sur la vie associative de l'ACCA (association communales de chasse agréée) :

- Comme chaque année, l'ACCA sera présente sur le marché de Noël de Chuzelles le 4 décembre et vous proposera terrines et autres charcuteries issues de leur chasse.... Profitez-en pour venir partager leur passion !
- Les différentes manifestations prévues au sein de l'association pour la saison en cours sont les suivantes :
 - ❖ **Réunion de fin de chasse** : 6 février 2011 au Mille Club
 - ❖ **Concours de coinche** : 6 février 2011 à 13 H 30 au Mille Club
 - ❖ **Repas chevreuil** : 19 mars 2011 à 20 H 00 au Mille Club
 - ❖ **Ball Trap** : les 7 et 8 mai 2011
 - ❖ **Assemblée générale ACCA** : 27 mai 2011 à 20 H 00 au Mille Club
- La chasse prendra fin le dimanche 2 janvier 2011 pour le petit gibier de plaine

Le président, Patrick Labbe, reste à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.
(Patrick Labbe – 204 Rue Croix de Tourmente – 38200 CHUZELLES – Tél. 04.74.57.94.00)

F.C. SEVENNE



Le football club la Sévenne se mobilise pour le

TELETHON

La recette des buvettes des week-end du 27 et 28 novembre 2010 et du 4 et 5 décembre sera intégralement reversée au profit du téléthon

Catégorie U15	samedi 4/12	Stade de villette	15h00	FCS - St PRIEST
Catégorie U17	samedi 27/11	Stade de villette	15h00	FCS - MIONS
Catégorie U19	samedi 27/11	Stade de Seyssuel	15h00	FCS - AS RHODANIENNE
Catégorie SENIOR	dimanche 28/11	Stade de villette	13h00	FCS 2 - AMPLEPUIS 2
Catégorie SENIOR	dimanche 28/11	Stade de villette	15h00	FCS 1 - US MONTANAY

En venant nombreux les encourager, vous ferez un geste pour la recherche

Marché de Noël

CHUZELLES

samedi 4 décembre

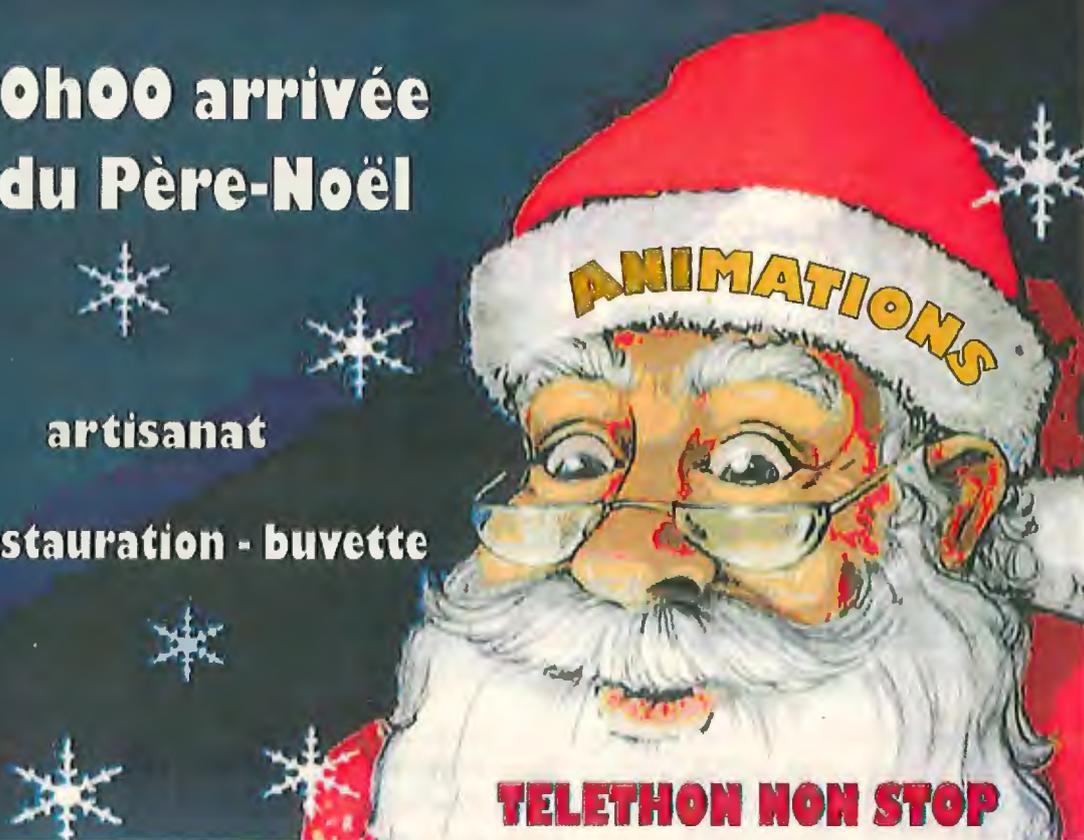
10 ans! ❄️

centre village de 17h00 à 22h00

20h00 arrivée
du Père-Noël

artisanat

restauration - buvette



Bulletin tiré à 860 exemplaires
Et distribué dans chaque foyer de Chuzelles
N°109 – dépôt légal octobre 2010.